

Assurance sofinco- co-emprunteur décédé

Par veronique allamand, le 20/04/2008 à 20:42

avec mon concubin nous avions souscrit un prêt sofinco, mon concubin vient de décédé d'un cancer du foie.

Puis je faire marcher l'assurance décès alors qu'il n'était que le co-emprunteur, où dois-je continuer à payer le crédit. En sachant que moi je suis en invalidité catégorié 2 et que l'assurance sofinco ne fontionne que pour la catégorie 3.

En vous remerciant de votre réponse,

Sincères salutations.

Véronique

Par jeetendra, le 22/04/2008 à 10:17

bonjour, vous pourrez faire jouer l'assurance décès co-emprunteur pour que la part de votre conjoint décédé (mes condoléances) soit soldé ou pris en charge, par contre vous continuerez à vous acquittez de votre part du credit restant dû, courage, cordialement